

Département de l'intérieur (DINT)
Service du développement territorial

Division aménagement communal (SDT-AC)

Check-List n° 2

Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers de plans d'affectation (PGA & PPA & PQ) soumis à examen préalable (art. 56 LATC)

La zone grisée est à remplir par la Commune ou par son mandataire.

Cette liste doit être remplie par la Commune et/ou par son mandataire et transmise avec le dossier. Elle est composée de trois parties: A) renseignements généraux; B) liste des services cantonaux pouvant être concernés par le dossier; C) liste des documents à remettre pour ledit dossier et des renseignements à fournir selon les objets traités par le dossier.

A RENSEIGNEMENTS GENERAUX

1	Nom de la Commune:			1
2	Type de dossier (PGA, PPA ou PQ):			2
3	Nom du dossier:		 	3
4	Coordonnées géographiques (X/Y):	X: /Y:	 	4
5	Nombre nouveaux logements prévus:		 	5
6	Surface brute de plancher utile (m²):		 	6
7	Date:		 	7
8	N°CIAC (à remplir par SDT-AC):		 	8
В		X POUVANT ETRE CONCERNES PAR LE DOS mmune (ou son mandataire) si elle a, auparavant,	E	F
	consulté ladite entité administrative; et la	colonne "E" si elle (la Commune) estime que ladite réalable. La colonne "F" est réservée au SDT-AC.	_	-
1	Direction générale de l'enseignement obli	gatoire (DGEO)		
1.1	Direction organisation et planification,	Constructions scolaires (DGEO-DOP-CS)		1.1
2	Etablissement cantonal d'assurance in	cendie et des éléments naturels (ECA)		2
3	Service de l'agriculture (SAGR)			
3.1	Office cantonal de la viticulture et de la	promotion (SAGR-OCV)		3.1
3.2	Bureau de l'économie rurale	(SAGR-BER)		3.2
4	Service de la consommation et des affaire	es vétérinaires (SCAV)		
4.1	Section distribution de l'eau	(SCAV-DE)		4.1
5	Service du développement territorial (SD	T)	 	
5.1	Division améliorations foncières	(SDT-AF)		5.1
5.2	Groupe opérationnel des pôles	(SDT-GOP)		5.2
6	Service de l'économie, du logement et du	tourisme (SELT)	 	
6.1	Promotion et développement économic	ques (SELT-ECO)		6.1
7	Service de l'éducation physique et du	sport (SEPS)		7
8	Service des eaux, sols et assainissement	(SESA)	 	
8.1	Section assainissement urbain et rural	(SESA-AUR)		8.1
8.2	Section assainissement industriel	(SESA-AI)		8.2
8.3	Division économie hydraulique	(SESA-EH)		8.3
8.4	Division eaux souterraines	(SESA-ES)		8.4
8.5	Section gestion des déchets	(SESA-GD)		8.5

١	www.va.dr = 1 41 21 310 74 11 = 1 41 21 310 74 40 = 1110.3at @ va.dr						
	Fichier (emplacement et nom)	Version	Date	Statut	Auteurs	Classement	
	P:\Sdt\AC\DI+Procedures\AC DI 20120601 CheckList2 EP PAF v2def.doc	n°2	01.06.2012	Définitif	FBY	DI CL	

Service du développement territorial / Division aménagement communal (SDT-AC)

Check-List n° 2

Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers de plans d'affectation

Nom dossier:

8.6	Section carrières et dépôts d'excavation	(SESA-CADE)		8.6
8.7	Section sols	(SESA-SOLS)		8.7
9	Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)			
9.1	Division environnement (SEVEN-DENV)		9.1
9.2	Division énergie	(SEVEN-DEN)		9.2
10	Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)			
10.1	Section conservation des forêts	(SFFN-COFO)		10.1
10.2	Centre de la conservation de la faune et de la nature	(SFFN-CCFN)		10.2
11	Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)			
11.1	Section monuments et sites	(SIPAL-MS)		11.1
11.2	Section archéologie cantonale	(SIPAL-AC)		11.2
12	Service de la mobilité	(SM)		12
13	Service d'aide et de prévoyance sociales	(SPAS)		13
14	Service des routes	(SR)		14
15	Service de la santé publique	(SSP)		15
16	Commission des rives du lac	(CRL)		16
17	Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement	(CIPE)		17

c LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

La colonne "E" est à cocher par la Commune (ou son mandataire). La colonne "F" est réservée au SDT-AC.

Domaine	Objet	Documents et renseignements demandés	Bases légales et documents référence	E	F
1	1.1 Documents	Projet de plan	RLATC: art. 13 al. 1		1.1.1
Composition du		Projet de règlement			1.1.2
dossier de base		Rapport d'aménagement, selon 47 OAT			1.1.3
		Selon dossier: Rapport d'étude d'impact sur l'environnement (REIE)			1.1.4
	1.2 Nombre de dossiers	8 exemplaires de tous les documents	RLATC: art. 13 al. 1		1.2
2 Forme du dossier de base	2.1 Signatures	Plan et règlement sont signés par le Syndic et le secrétaire communal (si dossier transmis directement par le mandataire, une lettre de demande d'examen préalable signée par le Syndic et le secrétaire communal ou une personne ayant obtenu la délégation de compétence)	LATC: art. 17 al. 2 LC: art. 67		2.1
	2.2 Elaboration plans d'affectation	Personne qualifiée	LATC: art. 5a		2.2
	2.3 Fond de plan	Etre à jour, aux normes cadastrales et comprend les coordonnées géographiques	RLATC: art. 12 Directive Normat		2.3
	2.4 Dénomination des zones	Selon Directive Normat	RLATC: art. 12 al. 3 et art. 13 al 2 Directive Normat		2.4
	2.5 Liste des parcelles	Pour les PPA et PQ: indication du numéro des parcelles et noms des propriétaires.	RLATC: art. 12 al. 2		2.5

,	www.va.cii = 1 41 21 310 74 11 = 1 41 21 310 74 40 = 1110.3at@va.cii								
	Fichier (emplacement et nom)	Version	Date	Statut	Auteurs	Classement			
	P:\Sdt\AC\DI+Procedures\AC DI 20120601 CheckList2 EP PAF v2def.doc	n°2	01.06.2012	Définitif	FBY	DI CL			

Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers de plans d'affectation

Nom dossier:

3 Informations de fond du dossier de base (liste non	3.1	Explication et justification du projet	Rapport d'aménagement, selon l'art. 47 OAT, doit démontrer la conformité du projet et comprendre les renseignements indiqués dans le Guide-conseil «Rédiger un rapport d'aménagement (selon 47 OAT)»	OAT: art. 47 Guide-conseil	3.1
exhaustive)	3.2	"Noyau dur" et les autres dispositions nécessaires, selon art. 47 al. 2	Pour chaque zone, définition de: - l'affectation, - la mesure d'utilisation du sol, - le degré de sensibilité au bruit.	LATC: art. 47 al. 1 et al. 2	3.2
	3.3	Conformité au PDCn	Informations sur les différentes mesures du PDCn (A11, A12, B11, B12, F12, D13, etc.). Pour les mesures A11-A12, fournir les données sur les réserves en zones à bâtir sur la base de la Méthode automatique de détermination des réserves/MADR	LAT: art. 15 PDCn MADR	3.3
	planificatio	Cohérence avec les planifications supérieures	s d'importante contradiction avec une tre planification existante (plan directeur ntonal, régional, communal, plan directeur alisé, plan d'affectation général) LAT: art. 26 al. 2 LATC: art. 43 al. 44 PDCn/fiche R01,		3.4.1
			Préavis de la région ou schéma directeur.	Projet d'agglo, SD	3.4.2
	3.5	Installations commerciales à forte fréquentation (ICFF)	Démonstration de la conformité du projet commercial par rapport aux critères des ICFF	PDCn (fiche R01 etc.), Projet d'agglo, Schéma directeur	3.5
	3.6	Améliorations foncières	Etudes préliminaires; En cas de syndicat d'améliorations foncières (AF): s'assurer que le dossier d'AF élaboré par la Commission de classification (CCL) du syndicat ait été transmis par la CCL au SDT-AF pour un examen simultané des deux dossiers	LATC: art. 55 LAF: art. 4, art. 85p	3.6
	3.7	Demandes antérieures du SDT	Prise en compte des demandes du SDT, s'il s'est déjà prononcé	Examen précédent ou accord préliminaire	3.7
4 Cas spécifiques (autres documents	4.1	Conventions	Fournir le-les projet-s de convention-s (servitudes, corrections de limites, répartition des frais, etc.)	LAF: art. 4 et 93a LATC: art. 55	4.1
à fournir)	4.2	Forêts	Constatation de nature forestière en limite des zones à bâtir	LFo: art. 10 al. 2+13 LVLFo: art. 3 et 4	4.2.1
			Demande de défrichement	LFo: art. 4ss LVLFo: art. 8ss	4.2.2
	4.3	Dangers naturels et sismiques	Carte indicative, cartes des dangers naturels si établies, carte des sols de fondation et cadastre des ouvrages de protection si établi	Base légale en cours d'élaboration	4.3
	4.4	Espaces réservés aux eaux	Transcription dans le plan et le règlement des espaces réservés aux eaux	LEaux: art. 36a OEaux: art. 41a, 41b, 41c	4.4
	4.5	Environnement	Rapport d'impact sur l'environnement	OEIE: art. 5 al. 2 RVOEIE: art. 3	4.5
	4.6 Mobili	Mobilité	Si dossier concerné: détermination (demandé par la commune) de l'entreprise de transports collectifs (CFF ou autres entreprises), à l'attention du SM Préavis de l'OFROU en cas de proximité d'une route nationale	LCdF: art. 18ss	4.6
	4.7	Equipement	Fournir l'aperçu de l'état d'équipement (AEE) et toute autre indication nécessaire (eaux, épuration, écoles, etc.)	LAT: art. 19 OAT: art. 32 LATC: art. 49 al. 3	4.7
	4.8	Coordination	Projet routier et autres projets	LAT: art. 25a	4.8
	4.9	Surface d'assolement (SDA)	Fournir un rapport explicatif sur les SDA avec un bilan global des SDA. Présenter les conflits et proposer les solutions de compensation	Cst.: art. 102 al. 1 et art. 104 al. 1 let. a OAT: Art. 26 et ss PDCn / F12	4.9

,	www.va.cii = 1 41 21 310 74 11 = 1 41 21 310 74 40 = 1110.3at@va.cii								
	Fichier (emplacement et nom)	Version	Date	Statut	Auteurs	Classement			
	P:\Sdt\AC\DI+Procedures\AC DI 20120601 CheckList2 EP PAF v2def.doc	n°2	01.06.2012	Définitif	FBY	DI CL			



Service du développement territorial / Division aménagement communal (SDT-AC)

Check-List n° 2

Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers de plans d'affectation

Nom dossier:

4.10 Documents de base modifiés (entre 2 EP	Coordonner les planifications permettant la compensation	Documents de base	4.10.1
par ex.)	Mise en évidence des modifications apportées (le cas échéant)		4.10.2

www.va.ci1 = 1 41 21 310 74 11 = 1 41 21 310 74 40 = IIIIO.Sat@va.ci1							
	Fichier (emplacement et nom)	Version	Date	Statut	Auteurs	Classement	
	P:\Sdt\AC\DI+Procedures\AC_DI_20120601_CheckList2_EP_PAF_v2def.doc	n°2	01.06.2012	Définitif	FBY	DI_CL	